

Un moment charnière



Par
Rose-Marie Charest
M.A., PRÉSIDENTE

LA FORMATION donnant accès à la profession et la révision du système professionnel comptent certainement parmi les dossiers fort importants auxquels nous travaillons depuis plusieurs années. Nous voici parvenus à un moment charnière dans leur règlement, un moment déterminant pour la profession.

Le doctorat

En ce qui concerne la formation initiale, le dossier a connu des développements qui, selon nous, vont dans la bonne direction. En effet, l'Office des professions a transmis au gouvernement le projet de règlement tel que nous l'avions soumis, exigeant dorénavant le doctorat et reconnaissant les maîtrises en clause de droits acquis. Il est cependant demandé aux universités de s'engager à admettre davantage d'étudiants au doctorat et à offrir davantage de programmes professionnels d'une durée plus courte. L'objectif visé est que, dans les meilleurs délais, dans toutes les régions du Québec, y inclus Montréal, il soit possible de compléter une formation de psychologue en 6 ans, soit trois ans après le baccalauréat. L'Ordre adhère totalement à cet objectif. Ceci constitue un défi de taille pour les universités, mais plusieurs d'entre elles ont manifesté un intérêt pour y arriver. L'Ordre a voulu faire sa part pour en faciliter l'atteinte tant aux universités qu'aux étudiants. C'est pourquoi le Bureau, à la suite de la recommandation du Comité de la formation, a adopté une modification à la grille d'évaluation des programmes universitaires de sorte que 15 crédits de cours axés sur les compétences, qui étaient exigés au niveau doctoral, soient dorénavant offerts au niveau du

baccalauréat. De plus, il a été décidé d'entreprendre les démarches qui permettraient d'offrir un permis de « psychologue junior » à un étudiant qui aurait complété la moitié de son internat, soit 800 heures d'internat, en plus des 700 heures de stage. Il s'agirait d'un permis restrictif, d'une durée limitée, qui exigerait que le psychologue junior travaille sous supervision mais qui pourrait lui donner accès à un revenu.

*IL EST DEMANDÉ AUX UNIVERSITÉS
DE S'ENGAGER À ADMETTRE DAVANTAGE
D'ÉTUDIANTS AU DOCTORAT ET À
OFFRIR DAVANTAGE DE PROGRAMMES
PROFESSIONNELS D'UNE DURÉE
PLUS COURTE.*

Bien que ce dossier ait connu des bouleversements importants, nous croyons vraiment avoir réussi à créer des liens fructueux entre les universités, le gouvernement et l'Ordre, de manière à tendre vers les objectifs de chacun en termes d'accessibilité aux études, à la profession et aux services des psychologues. Cette collaboration, nous avons l'intention de la poursuivre bien au-delà de l'adoption du règlement.

La révision du système professionnel

En ce qui concerne la révision du système professionnel, nous sommes aussi arrivés à une étape charnière. Les recommandations formulées par le Comité d'experts sont à la fois l'aboutissement d'un long processus et le point de départ de réalisations concrètes. Là aussi, ce n'est que dans un esprit de collaboration que nous arriverons vraiment à faire avancer les choses dans la bonne direction. Malheureusement, au moment d'écrire ces lignes, le rapport n'est toujours pas

rendu public. Il nous est cependant possible de vous dire que le champ d'exercice de notre profession sera modernisé, que des activités nous seront réservées et que des solutions concernant le dossier de la psychothérapie seront formulées.

Il serait tout à fait normal, lorsque vous prendrez connaissance des recommandations du Comité d'experts, que malgré les explications qui les accompagneront vous vous posiez certaines questions tant sur la réserve et le partage d'activités que sur l'encadrement de la psychothérapie. C'est pourquoi nous vous ferons parvenir, dès que le rapport aura été rendu public, un document qui en expliquera les impacts sur notre profession. De plus, nous entreprendrons une tournée provinciale afin de vous donner l'occasion de nous faire part de vos interrogations et nous permettre d'y répondre dans la mesure du possible. Il est essentiel que nous puissions recueillir vos réactions et vos commentaires quant à la mise en application de ces recommandations dans vos milieux professionnels. Nous pourrons ensuite mieux jouer notre rôle d'interlocuteur auprès des instances concernées.

Mandat à la présidence

C'est en mai prochain que prendra fin mon troisième mandat à la présidence de l'Ordre. Cela fera huit ans que je suis porte-parole de notre profession et que je fais mien le projet de tisser tous les liens nécessaires à la réalisation du mandat de l'Ordre. À l'issue de l'importante réflexion que cela a suscité, j'ai décidé de solliciter un nouveau mandat. Les transformations cruciales que notre profession s'apprête à vivre, l'importance de la continuité dans la mise en œuvre des projets en cours, particulièrement le projet d'encadrement de la psychothérapie qui me tient tant à cœur, mon enthousiasme à atteindre ces buts : tout cela nourrit mon intérêt.

Vos commentaires sur cet éditorial sont les bienvenus à : presidence@ordrepsy.qc.ca